

Décision

Générale

colonial

Décision n° 413 du 31 mars 1946 :

n° 413

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 mars 1946

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1946

Date du numéro

31 mars 1946

TEXTE INTÉGRAL

Les agents contractuels malgaches arrivés à Djibouti le 27 mars 1946 reçoivent les affectations suivantes : Ranaïvo (Norbert). mennisier. Service des travaux publics; Ranaïvoson (Jean), secrétaire dactylographe. Bureau des finances; Rabetokotany (Laurent), secrétaire daefylographe. Service des P. T. T. : Rakotondrasoa, secrétaire dactylographe. Service des P. T. T. : Andrianarifetra (Gabriel), secrétaire dactylographe. Bureau des affaires économiques. Ces agents permettront la relève des fonctionnaires des cadres spéciaux de Madagascar dont les noms suivent : Ranaïvo (Norbert). de Razafimahatratra (Victor) : Ranaïvoson (.Jean), de Rakotoarisoa : Rabetokotany (Laurent), de Ravoavy (Eugène): Andrianarifetra (Gabriel), de Ranaivondra solo : Rakotondrasoa. de Rajosena. Sauf exception, cette relève n'interviendra qu'aussitôt fixée la date légale de cessation des hostilités: toutefois les agents comptant trois ans de séjour effectif à la Côte française des Somalis pourront être relevés dès à présent.